

Foire aux questions sur les dons de contrepartie de Sun-Actif

Table des matières

1. Tous mes dons personnels feront-ils l'objet de dons de contrepartie?	2
2. Pourquoi devrais-je donner par l'entremise de Sun-Actif?	3
3. Comment mes renseignements personnels sont-ils protégés?.....	3
4. Des frais sont-ils associés à mon don?.....	3
5. De quelle façon l'organisme de bienfaisance reçoit-il mon don?.....	4
6. Si je fais un don directement à mon organisme de bienfaisance préféré, reçoit-il plus d'argent? 4	
7. Est-ce que mon don est admissible à un don de contrepartie?	4
8. Les dons effectués à l'extérieur de Sun-Actif sont-ils admissibles à des dons de contrepartie? .	5
9. Les dons que j'ai recueillis durant une activité de financement sont-ils admissibles à des dons de contrepartie?	5
10. Si je fais un don à une activité de financement, est-il admissible à un don de contrepartie? .	5
11. Si je fais un don à une page GoFundMe, est-il admissible à un don de contrepartie?.....	5
12. Si je fais un don en nature, est-il admissible à un don de contrepartie?	5
13. Les dons à des établissements postsecondaires et des organismes d'aide humanitaire sont-ils admissibles à des dons de contrepartie?	5
14. Comment puis-je faire un don par retenue à la source?	5
15. Quand mon don par retenue à la source commencera-t-il?	6
16. Quand mon don par retenue à la source se terminera-t-il?	6
17. Comment mon don s'affichera-t-il sur mon relevé de paie?	6
18. Comment mes dons par retenue à la source Sun-Actif s'afficheront-ils sur mon feuillet T4 ou Relevé 1 de Suncor?	6
19. Qu'arrive-t-il si je fais une erreur en entrant le montant de mon don par retenue à la source?	6
20. Comment puis-je apporter des changements à mon don par retenue à la source?	7
21. Combien de temps faudra-t-il pour que les changements apparaissent sur mon relevé de paie? 7	
22. Le Centre des employés des RH peut-il modifier mon don?	7

23.	Qu'arrive-t-il à mon don par retenue à la source récurrent si je dois quitter pour un congé autorisé (invalidité temporaire ou prolongée, congé de maternité, congé personnel, etc.)?	7
24.	Qu'arrive-t-il à mon don par retenue à la source récurrent si mon emploi auprès de Suncor se termine?	7
25.	Avec qui puis-je communiquer si j'ai d'autres questions à propos du programme Sun-Actif et des dons?	7
26.	Avec qui puis-je communiquer si j'ai des questions sur mon relevé de paie?	7
27.	Qu'arrive-t-il si je n'ai pas suffisamment d'argent sur ma paie bihebdomadaire pour couvrir le don?7	
28.	Comment puis-je obtenir mon reçu fiscal pour un don personnel?.....	7
29.	Quelle est la différence entre un don à un organisme enregistré et à un organisme non enregistré?	8
30.	Comment puis-je savoir si j'ai fait un don à un organisme de bienfaisance enregistré ou non?	8
31.	Qu'est-ce que le solde de mon compte de bienfaisance?	8
32.	Quelle est la différence entre Mes fonds et Mes récompenses?	8
33.	Comment puis-je faire don de mes récompenses à l'équipe de sport pour jeunes pour laquelle je fais du bénévolat?	9
34.	Puis-je faire don de mes récompenses à plus d'un organisme?	9
35.	Pourquoi ne puis-je pas faire de dons à partir de mon compte « Mes fonds » dans Sun-Actif?	9
36.	Comment puis-je faire don de ma récompense pour années de service ou pour ma retraite?	9
37.	Comment se fait-il que je ne puisse pas faire de don par retenue à la source?.....	9
38.	Qu'est-ce que la Canadian Online Giving Foundation?	9
39.	Qu'est-ce que l'American Online Giving Foundation?	10
40.	Qu'est-ce que l'UK Online Giving Foundation?	10

1. Tous mes dons personnels feront-ils l'objet de dons de contrepartie?

Les dons à un organisme communautaire dans Sun-Actif feront l'objet de dons de contrepartie jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par année et par employé. Si vous faites un don ailleurs que dans Sun-Actif, vous pouvez demander un don de contrepartie dans Sun-Actif et joindre votre reçu de don.

2. Pourquoi devrais-je donner par l'entremise de Sun-Actif?

Voici quelques-uns des nombreux avantages d'utiliser Sun-Actif :

- Les employés peuvent faire un don personnel par retenue à la source, carte de crédit ou PayPal à l'organisme de bienfaisance ou sans but lucratif de leur choix.
- Les employés peuvent faire un don unique ou récurrent.
- Les reçus de dons faits à des organismes de bienfaisance sont accessibles à partir des comptes Sun-Actif des employés, mais uniquement ceux des dons par PayPal ou carte de crédit. Les dons par retenue à la source faits à des organismes de bienfaisance apparaîtront sur votre T4.
- Les employés peuvent rechercher des possibilités de bénévolat qui les intéressent ou créer une occasion de bénévolat et inviter leur équipe ou leurs collègues à se joindre à eux.
- Des récompenses en dollars Sun-Actif sont remises par l'entremise de Sun-Actif pour diverses activités d'engagement communautaire et les fonds peuvent être versés à l'organisme de bienfaisance ou sans but lucratif au choix de l'employé.
- Les dons personnels effectués par l'entremise de Sun-Actif seront inclus dans les totaux des réseaux régionaux et feront partie du soutien communautaire global de Suncor.
- Les employés peuvent personnaliser leurs paramètres de confidentialité lorsqu'ils effectuent des dons personnels.

3. Comment mes renseignements personnels sont-ils protégés?

Suncor a seulement fourni les renseignements essentiels à Benevity pour configurer votre compte Sun-Actif, soit votre matricule d'employé, votre nom et votre adresse courriel de Suncor. Suncor ne fournira aucun renseignement personnel à Benevity. C'est à vous de décider des renseignements que vous donnez dans votre profil Sun-Actif, et ils sont soumis aux conditions d'utilisation de Benevity. Vous pouvez personnaliser vos paramètres de confidentialité dans votre profil et choisir les renseignements personnels qui seront communiqués aux organismes.

Pour plus d'information, veuillez consulter la politique de confidentialité de Benevity sous « Confidentialité et cookies » dans les conditions d'utilisation de Sun-Actif.

4. Des frais sont-ils associés à mon don?

Suncor et la Fondation Suncor Énergie couvrent les frais administratifs de 2,9 % associés à tous les dons effectués par l'entremise de Sun-Actif.

Des frais de marchand sont également facturés pour tous les dons par carte de crédit et PayPal; 2,4 % pour les cartes de crédit et 1,9 % pour PayPal. Si vous faites un don par retenue à la source, la totalité de votre don est versée à l'organisme choisi.

Si l'organisme communautaire choisi décide de recevoir les dons de Sun-Actif par chèque, il accepte de payer des frais de traitement manuel de 25 \$ ou de 7 %, jusqu'à concurrence de 100 \$ par chèque, pour couvrir les frais d'administration (p. ex., préparation du chèque, émission, envoi, etc.). Ces frais pour des chèques manuels ne s'appliqueront qu'après l'envoi de

trois chèques manuels à l'organisme afin de lui donner le temps de créer une option de paiement de don par transfert électronique.

Benevity invite tous les organismes communautaires à accepter les dons faits par transfert électronique afin d'éviter les frais additionnels reliés à l'émission de chèques. Benevity compile tous les dons faits à l'organisme communautaire par l'entremise de Sun-Actif et transfère ces fonds sur une base mensuelle.

5. De quelle façon l'organisme de bienfaisance reçoit-il mon don?

Quand vous faites un don dans Sun-Actif, celui-ci est combiné à tous les autres dons versés à cet organisme. Les fonds sont ensuite transférés à l'organisme en question en versements mensuels, par transfert électronique si possible. Au lieu de recevoir des milliers de chèques, les organismes reçoivent un paiement unique composé des dons effectués au cours d'un même mois, ce qui réduit les frais d'administration et de traitement.

Les versements aux organismes sont traités le 21^e jour du mois suivant votre don. Les fonds devraient être versés d'ici la fin du mois.

- Par exemple, un don fait à un organisme en septembre sera traité avant le 21 octobre et les fonds seront versés au plus tard le 31 octobre.

6. Si je fais un don directement à mon organisme de bienfaisance préféré, reçoit-il plus d'argent?

L'utilisation de Sun-Actif présente de nombreux avantages, notamment la possibilité de faire des dons récurrents aux organismes de bienfaisance de votre choix ou des dons anonymes, et la mobilisation avec vos collègues et l'entreprise dans le cadre des occasions de dons. Vous êtes bien sûr toujours libre de faire un don directement aux causes de votre choix par chèque ou carte de crédit, mais vous devriez savoir que de manière générale, il est plus efficace et rentable pour les organismes de bienfaisance de recevoir des dons par l'entremise de Sun-Actif.

Le traitement des dons, la consignation des renseignements sur le donateur et la préparation et l'envoi des reçus fiscaux représentent toujours des coûts pour les organismes de bienfaisance. Sun-Actif réduit ces coûts en regroupant les dons d'employés et en automatisant la création de reçus fiscaux et les autres tâches administratives. Il s'agit d'une pratique exemplaire au sein de l'industrie qui permet aux programmes de bienfaisance de profiter de sommes plus importantes, plutôt que de les dépenser en frais administratifs. N'oubliez pas : peu importe la façon dont vous faites votre don, celui-ci comporte toujours des coûts.

7. Est-ce que mon don est admissible à un don de contrepartie?

Les dons personnels effectués par retenues à la source, PayPal ou carte de crédit à n'importe quel organisme communautaire dans Sun-Actif sont admissibles à un don de contrepartie. Si vous faites un don dans Sun-Actif, un don de contrepartie sera automatiquement versé – vous n'avez pas à en faire la demande. Les récompenses pour bénévoles ne sont pas admissibles à un don de contrepartie.

8. Les dons effectués à l'extérieur de Sun-Actif sont-ils admissibles à des dons de contrepartie?

Oui! Tous les dons versés à des organismes communautaires admissibles peuvent faire l'objet de dons de contrepartie. Si vous faites votre don à l'extérieur de Sun-Actif, il suffit d'accéder à votre compte Sun-Actif, de sélectionner « demander un don de contrepartie » et de télécharger votre reçu de don. Les reçus de dons doivent être à votre nom pour être admissibles à un don de contrepartie. Si vous faites un don directement dans Sun-Actif, un don de contrepartie est automatiquement versé; vous n'avez pas à en faire la demande.

9. Les dons que j'ai recueillis durant une activité de financement sont-ils admissibles à des dons de contrepartie?

Seuls les dons personnels sont admissibles à des dons de contrepartie. Les fonds dont vous avez fait don personnellement sont admissibles à un don de contrepartie, mais les fonds recueillis par d'autres ne le sont pas, à moins que ces personnes soient également des employés de Suncor qui demandent un don de contrepartie.

10. Si je fais un don à une activité de financement, est-il admissible à un don de contrepartie?

Oui! Tant que votre don va directement à un organisme communautaire admissible.

11. Si je fais un don à une page GoFundMe, est-il admissible à un don de contrepartie?

Étant donné que les pages GoFundMe ne sont pas enregistrées en tant qu'organisme de bienfaisance ou sans but lucratif, ces dons ne sont pas admissibles à des dons de contrepartie. Seuls les dons faits à des organismes communautaires admissibles peuvent faire l'objet de dons de contrepartie.

12. Si je fais un don en nature, est-il admissible à un don de contrepartie?

Si vous recevez un reçu de don pour un don en nature, vous pouvez soumettre une demande de don de contrepartie externe pour le montant indiqué sur le reçu.

13. Les dons à des établissements postsecondaires et des organismes d'aide humanitaire sont-ils admissibles à des dons de contrepartie?

Oui! Tous les dons versés à des organismes communautaires admissibles peuvent faire l'objet de dons de contrepartie, y compris les établissements postsecondaires et les organismes d'aide humanitaire.

14. Comment puis-je faire un don par retenue à la source?

Les dons par retenue à la source peuvent être faits par l'entremise de votre compte Sun-Actif. Vous pouvez sélectionner un don par retenue à la source « unique » ou « récurrent ». Si vous sélectionnez un don récurrent, entrez le montant du don que vous désirez faire par période de paie et NON pas le montant total annuel.

Les dons récurrents n'ont pas de date d'expiration et ils se poursuivront indéfiniment, jusqu'à ce qu'ils soient modifiés ou supprimés. Vous pouvez modifier ou supprimer vos dons par retenue à la source en tout temps dans Sun-Actif.

Si vous avez établi des dons récurrents dans Sun-Actif (retenues à la source, carte de crédit ou PayPal), ceux-ci se poursuivent et ne cessent plus à la fin de l'année civile. Vous n'avez pas à refaire une demande, car les dons demeurent en vigueur!

15. Quand mon don par retenue à la source commencera-t-il?

Les dons par retenue à la source commencent à votre paie suivante si vous faites votre don avant la date de fin de la période de paie actuelle. Si le don est récurrent, il continuera d'être déduit chaque période de paie, jusqu'à ce qu'il soit modifié ou supprimé.

Vous trouverez le calendrier de paie actuel à la [page Suncor et moi](#) dans *La Source*.

16. Quand mon don par retenue à la source se terminera-t-il?

Une fois que votre don par retenue à la source commencera, il ne se terminera pas à la fin de l'année civile. Il se poursuivra selon le calendrier de paie de Suncor jusqu'à ce qu'il soit modifié ou supprimé.

17. Comment mon don s'affichera-t-il sur mon relevé de paie?

Ce que vous voyez sur votre relevé de paie dépendra du type d'organisme de bienfaisance auquel votre don est destiné, soit enregistré ou non. Les dons versés à des organismes de bienfaisance non enregistrés ne sont pas admissibles à un crédit d'impôt.

Organisme de bienfaisance enregistré : DON AVEC CRÉDIT D'IMPÔT

Organisme de bienfaisance non enregistré : DON SANS CRÉDIT D'IMPÔT

18. Comment mes dons par retenue à la source Sun-Actif s'afficheront-ils sur mon feuillet T4 ou Relevé 1 de Suncor?

Les dons apparaîtront dans la case 46 de votre relevé T4 (Canada) et dans la case N du Relevé 1 (États-Unis).

19. Qu'arrive-t-il si je fais une erreur en entrant le montant de mon don par retenue à la source?

Lorsque vous faites votre don, vous avez l'occasion de le passer en revue et de vous assurer que vous n'avez pas fait d'erreur. Si vous faites tout de même une erreur, vous avez jusqu'à la date limite de la période de paie (habituellement à la fin des heures normales d'ouverture le mercredi de la semaine précédant votre paie) pour modifier le montant du don.

Après la date limite de la période de paie, le montant de don erroné sera déduit de votre paie suivante. Une fois remis à l'organisme de bienfaisance, le don n'est pas remboursable. Par conséquent, veuillez vérifier votre relevé de paie rapidement afin de vérifier l'exactitude de votre don. Vous pouvez modifier ou supprimer tout don à venir dans Sun-Actif.

20. Comment puis-je apporter des changements à mon don par retenue à la source?

Vous pouvez apporter des changements à votre don par retenue à la source dans votre compte Sun-Actif en sélectionnant l'option « Modifier le don » de votre don à venir.

21. Combien de temps faudra-t-il pour que les changements apparaissent sur mon relevé de paie?

Tous les changements apportés aux déductions apparaîtront sur le relevé de paie courant s'ils sont soumis avant la date limite de la période de paie. La date limite de la période de paie a lieu à la fin des heures d'ouverture normales le mercredi de la semaine précédant votre paie. Vous trouverez le calendrier de paie à la [page Suncor et moi](#) dans *La Source*.

22. Le Centre des employés des RH peut-il modifier mon don?

Non. Les changements à vos dons DOIVENT être faits en ligne dans Sun-Actif.

23. Qu'arrive-t-il à mon don par retenue à la source récurrent si je dois quitter pour un congé autorisé (invalidité temporaire ou prolongée, congé de maternité, congé personnel, etc.)?

Cela dépend du type de congé que vous prenez. Communiquez avec le Centre des employés avant votre départ pour savoir ce qui arrivera à votre don par retenue à la source récurrent et quelles sont les prochaines étapes à suivre.

24. Qu'arrive-t-il à mon don par retenue à la source récurrent si mon emploi auprès de Suncor se termine?

Les déductions prendront fin au moment de votre dernière paie.

25. Avec qui puis-je communiquer si j'ai d'autres questions à propos du programme Sun-Actif et des dons?

Si vous avez des questions à propos de Sun-Actif ou des dons, vous trouverez plus d'information dans la page Sun-Actif à [suncor.com](#) ou dans *La Source*.

26. Avec qui puis-je communiquer si j'ai des questions sur mon relevé de paie?

Si vous avez des questions au sujet de votre relevé de paie, veuillez communiquer avec le Centre des employés.

27. Qu'arrive-t-il si je n'ai pas suffisamment d'argent sur ma paie bihebdomadaire pour couvrir le don?

Si vous ne disposez pas des fonds suffisants sur votre paie, le don ne sera pas prélevé. Vous pouvez communiquer avec le Centre des employés pour toute question ou préoccupation.

28. Comment puis-je obtenir mon reçu fiscal pour un don personnel?

Vous trouverez vos reçus de dons à des organismes de bienfaisance dans votre profil, sous « Mes reçus de dons ». Vous pouvez faire le suivi de tous vos dons (et reçus fiscaux) au même endroit; tout est prêt pour la saison des impôts. Si vous faites un don à un organisme de bienfaisance par retenue à la source, les renseignements figureront sur votre T4.

29. Quelle est la différence entre un don à un organisme enregistré et à un organisme non enregistré?

Si vous faites un don à un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada, vous recevrez un reçu fiscal pour dons de charité. Si vous faites un don à un organisme de bienfaisance non enregistré (p. ex., un organisme, un club ou une association sans but lucratif), vous pouvez recevoir une reconnaissance générale, mais vous ne pouvez demander de déduction fiscale pour le don.

Si vous n'êtes pas admissible à un reçu fiscal pour un don fait à un organisme, le message « Les donateurs reçoivent une reconnaissance de don pour ce cadeau, et non un reçu officiel » s'affichera sur le formulaire de don dans Sun-Actif. Si vous souhaitez recevoir un reçu fiscal pour votre don, vous serez en mesure de modifier votre don afin de le verser à un organisme de bienfaisance enregistré avant de le soumettre.

30. Comment puis-je savoir si j'ai fait un don à un organisme de bienfaisance enregistré ou non?

Vous pouvez effectuer une recherche sur le site Web de l'ARC en cliquant [ici](#) pour vérifier le statut de l'organisme choisi. Entrez le nom de l'organisme choisi dans le champ « Nom de l'organisme de bienfaisance » et sélectionnez « Enregistré » dans le champ « Statut de l'organisme de bienfaisance ». Vous pouvez également consulter le statut d'un organisme dans le profil de la cause de l'organisme dans Sun-Actif. S'il s'agit d'un organisme de bienfaisance enregistré, son numéro s'affiche.

31. Qu'est-ce que le solde de mon compte de bienfaisance?

Votre compte de bienfaisance peut comprendre deux types de fonds différents que vous pouvez utiliser pour faire des dons : Mes fonds et Mes récompenses. Vous verrez des en-têtes distincts lorsque vous cliquez sur votre compte de bienfaisance en haut de l'écran.

32. Quelle est la différence entre Mes fonds et Mes récompenses?

« Mes fonds » contient les fonds que vous avez déposés vous-même dans votre compte de bienfaisance en vue de les donner plus tard à l'organisme de bienfaisance.

Les contributions à votre compte « Mes fonds » ne sont pas remboursables, car elles sont immédiatement facturées à votre mode de paiement. Vous pouvez faire don de ces fonds en tout temps, et ils n'expirent jamais. Les dons à des organismes admissibles faits avec de l'argent de votre compte « Mes fonds » peuvent faire l'objet de dons de contrepartie.

Mes récompenses sont des récompenses en dollars accordées par Suncor et la Fondation Suncor Énergie pour souligner l'engagement des employés dans leur collectivité par l'entremise de programmes admissibles. L'employé peut ensuite faire don des récompenses en dollars à l'organisme communautaire admissible de son choix. Toutes les récompenses dans votre compte « Mes récompenses » doivent faire l'objet d'un don un an après avoir été reçues.

33. Comment puis-je faire don de mes récompenses à l'équipe de sport pour jeunes pour laquelle je fais du bénévolat?

Pour faire don de vos récompenses Sun-Actif à une équipe précise, cherchez l'organisme auprès duquel elle est enregistrée (p. ex. s'il s'agit d'une équipe Atome enregistrée auprès de l'Association de hockey mineur de Fort McMurray, cherchez Association de hockey mineur de Fort McMurray et sélectionnez-la). Cliquez ensuite sur le bouton jaune « Faire un don maintenant » et remplissez le formulaire. À la section « Ajoutez vos commentaires », vous devez préciser à quelle section régionale ou équipe vous voulez verser les fonds. De plus, si vous voulez que l'organisation sportive voie de qui vient le don, vous devez modifier les paramètres de confidentialité dans le formulaire pour que votre nom soit communiqué par Benevity.

Veillez noter que le récipiendaire du don n'est pas tenu de suivre les directives précises d'utilisation des fonds.

34. Puis-je faire don de mes récompenses à plus d'un organisme?

Oui. Vous pouvez répartir les fonds dans votre compte « Mes récompenses » entre autant d'organismes communautaires que vous voulez soutenir.

35. Pourquoi ne puis-je pas faire de dons à partir de mon compte « Mes fonds » dans Sun-Actif?

L'option de don à partir de votre compte « Mes fonds » ne sera pas offerte ou ne sera pas affichée si l'organisme n'est pas un organisme de bienfaisance canadien enregistré ou un organisme possédant le statut 501 (c) (3) aux États-Unis, ou l'équivalent international, ou si le solde de votre compte « Mes fonds » est de zéro.

36. Comment puis-je faire don de ma récompense pour années de service ou pour ma retraite?

Les employés canadiens qui célèbrent un anniversaire marquant de service ou qui prennent leur retraite peuvent demander à la Fondation Suncor Énergie (FSÉ) de faire don de leur récompense à l'organisme communautaire de leur choix. Cette option est décrite dans la trousse d'information envoyée par les RH de Suncor au récipiendaire de la récompense.

37. Comment se fait-il que je ne puisse pas faire de don par retenue à la source?

- a. Si vous êtes employé aux États-Unis ou à l'usine d'éthanol de St. Clair, votre profil n'est actuellement pas configuré dans SAP pour faire un don par retenue à la source. Nous nous employons à implanter ce processus avec l'équipe de la Paie. Les étudiants ne peuvent pas faire de dons par retenue à la source, mais ils peuvent faire des dons par carte de crédit ou PayPal.

38. Qu'est-ce que la Canadian Online Giving Foundation?

Benevity, l'entreprise qui administre Sun-Actif pour nous, utilise la Canadian Online Giving Foundation pour distribuer les dons faits aux **organismes de bienfaisance enregistrés au Canada**.

39. Qu'est-ce que l'American Online Giving Foundation?

Benevity, l'entreprise qui administre Sun-Actif pour nous, utilise l'American Online Giving Foundation pour distribuer les dons faits aux **organismes de bienfaisance enregistrés aux États-Unis** possédant le statut 501 (c) (3).

40. Qu'est-ce que l'UK Online Giving Foundation?

Benevity, l'entreprise qui administre Sun-Actif pour nous, utilise l'UK Online Giving Foundation pour distribuer les dons effectués par l'entremise de Sun-Actif aux **organismes sans but lucratif** au Canada et aux États-Unis, ainsi que **TOUS** les dons internationaux.